Extrait N° 22 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 22 / Restructuration et extension de l'école élémentaire du centre
- Avenant n° 2 au marché de l'entreprise RIEFFEL

Par marché notifié le 16 février 2007, la réalisation des travaux de bâtiment de l'opération de restructuration et d'extension de l'école du centre a été confiée à l'entreprise RIEFFEL pour un montant de 2 812 618,65 € TTC.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 en date du 04 avril 2008 pour un montant de 11 114,20 € TTC, soit une augmentation de + 0,39 %.

L'exécution du marché a révélé la nécessité de prendre en compte à nouveau des prestations supplémentaires, à savoir la création d'une ouverture supplémentaire avec mise en œuvre de menuiseries au niveau d'une salle de classe située au rez-de-chaussée. Le coût correspondant est fixé à 5 380,00 HT.

Le montant des prestations supplémentaires se chiffre donc à **5 837,30 € TTC**, soit une augmentation du marché de **0,21 %.** Ce qui porte le nouveau montant du marché à :

Montant du marché initial en € HT :	2 592 275,25
Montant de l'avenant n° 1 en € HT :	10 243,50
Montant de l'avenant n° 2 en € HT :	5 380,00

Nouveau montant du marché en € HT :	2 607 898,75
TVA	221 671,39

Montant TTC :	2 829 570,14 €

Le cumul **avenant n° 1** et **avenant n° 2** représente une augmentation de 0,60 %

L'entreprise sollicite une augmentation de délai d'exécution de **2 semaines**.

Le conseil municipal est invité à :

→ approuver la passation de l'avenant n° 2 tel que proposé

→ le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (4 abstentions M. FERRERE Eric, Mme CADERBY Colette, M. REMY Michel, M. GRONDIN Jacki) :

→ Approuve la passation de l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise RIEFFEL pour un montant de **5 837,30 TTC** et une prolongation du délai d'exécution de 2 semaines.

→ Autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS

MAIRIE DES AVIRONS